

Protéger l'avenir: développer des pistes pour la subsistance durable grâce à la foresterie

par Katherine Warner

Directeur général, Gestion des forêts et des ressources naturelles,
Winrock International, Etats-Unis d'Amérique

Introduction

La foresterie participative¹ constitue aujourd'hui une composante croissante et importante de la politique et des pratiques forestières à travers le monde (Brown, 1999). Au moment où des approches spécifiques sont en négociation, l'intervention des communautés, de l'administration locale et d'autres parties prenantes (y compris le secteur privé, des organisations non gouvernementales, des organismes internationaux) dans la gestion forestière est acceptée comme une tendance en cours qui reflète le changement en termes de «méthodes de gestion appliquées aujourd'hui dans l'ensemble» (Arnold, 2002).

Le changement se traduit par une situation caractérisée par de multiples utilisateurs et de multiples objectifs et opportunités au lieu du contrôle de l'état et de la gestion des forestiers professionnels (Arnold, 2002). On demande aux agences forestières de fournir des produits et de dispenser des services plus que par le passé. L'«indicateur de succès»² pour les départements forestiers est en train de changer suite à cette demande. Des objectifs multiples souvent perçus comme conflictuels ont rendu la tâche de gestion forestière de plus en plus complexe. Les gestionnaires des forêts sont aujourd'hui appelés à gérer *durablement* les forêts aux fins de conservation, de production et de services (y compris pour les activités récréationnelles) de même qu'à générer des avantages économiques aux communautés rurales, surtout dans les pays en développement. Bien qu'il puisse y avoir des désaccords sur les modalités et les

objectifs de gestion, il se dégage un accord général selon lequel les forêts devraient fournir un éventail de produits et de services (y compris la protection de la biodiversité). S'ajoutant à la complexité est le sentiment croissant que les forêts tropicales constituent une ressource mondiale dont la conservation doit préoccuper le monde entier. Les gestionnaires forestiers nationaux et locaux se retrouvent obligés d'appréhender des questions relatives à des intérêts lointains. Les multiples objectifs requièrent des dispositions de gestion diverses qui peuvent tenir compte des multiples intérêts.

Le rôle de la foresterie participative dans la subsistance durable

Cette présentation porte sur le rôle que la foresterie, notamment participative, peut jouer dans la subsistance durable. La réduction de la pauvreté comme objectif important dans la gestion forestière reçoit une attention croissante. L'adoption de l'objectif de développement international de réduire de moitié la pauvreté d'ici la fin de l'an 2015 a revu les priorités ou modifié les mandats des agences multilatérales et bilatérales et des centres internationaux. La réduction de la pauvreté comme objectif premier de développement a doucement conduit les préoccupations populaires au centre des questions, même au niveau de la gestion des ressources naturelles. Les agences forestières nationales sont

1. Pour les besoins de cette présentation, la foresterie participative est définie comme participation à la prise de décisions forestières allant de la formulation de la politique aux activités de terrain et vice-versa. Partant de cette définition, la mise en œuvre de la gestion forestière participative se traduirait par une politique et des activités conçues, mises en œuvre, suivies, évaluées et revues à travers la collaboration des parties prenantes (voir ODA, 1966).

2. Cependant, le déboisement a été et continue d'être communément perçu comme un critère servant à déterminer l'efficacité de la gestion forestière. Pour beaucoup d'organismes, le maintien d'une zone forestière est devenu synonyme de bonne gestion forestière. La diminution des zones forestières est perçue comme une gestion médiocre, des facteurs négatifs qui n'ont pas pu être efficacement contrôlés. Les réductions des superficies forestières ont conduit à la mise en cause de l'efficacité des régimes forestiers gérés à partir de l'administration centrale notamment dans les régions tropicales (Banerjee, 2000).

invitées à identifier et augmenter leur contribution aux efforts³ de réduction de la pauvreté nationale. Cette situation requiert une nouvelle perspective en ce qui concerne les forêts et leur utilisation, perspective par laquelle le succès est, non seulement mesuré par la quantité des produits forestiers récoltés, les chiffres d'exportation et/ou des recettes générées, mais aussi par la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté. L'approche demande plus d'attention pour identifier la contribution générale des forêts au bien-être des pauvres, des services et biens qu'elles fournissent et pour élaborer des stratégies visant à maintenir et améliorer cette contribution.

Les forêts et les arbres peuvent constituer une importante contribution mais, en définitive, pour atteindre l'objectif du développement international, il est nécessaire que la contribution des forêts et des arbres soit, non seulement, identifiée mais aussi augmentée. L'estimation qui a été faite indique qu'environ 1,6 milliard de personnes dans le monde dépendent essentiellement des ressources forestières pour leurs moyens d'existence. Les communautés recourent à des forêts ou aux zones boisées en dehors de leurs exploitations pour des produits qu'ils ne peuvent pas générer dans leurs champs ou qu'ils peuvent acquérir plus aisément en dehors de leur domaine d'exploitation. Des aliments d'origine forestière nourrissent ceux qui ne produisent pas assez de leur agriculture de subsistance et qui n'ont pas les moyens d'acheter des vivres au marché. Lorsque les récoltes ont été médiocres et que d'autres sources de revenus ne sont pas disponibles, la dépendance des produits forestiers pour combler le déficit et compléter les autres produits de subsistance et revenus augmente.

Dans la communauté, il est courant de découvrir que ce sont les ménages les plus pauvres qui possèdent moins de terres, moins de bétail et de main-d'œuvre, etc. qui sont les plus grands cueilleurs de produits forestiers (voir Falconer, 1990; Hedge et Daniel, 1992;

Lecup, 1994; Malhotra *et al.*, 1992; Warner, 1995). Pour les plus indigents, le revenu réel provenant des produits de la forêt peut paraître infime, mais constitue néanmoins une large portion du revenu du ménage.

Malgré l'importance des ressources forestières pour les pauvres, jusqu'il y a peu de temps, des efforts dans le domaine du développement et de la foresterie n'ont pas accordé assez d'attention sur la manière dont le capital naturel, comme les forêts, est utilisé (ou pourrait l'être) en association avec d'autres biens⁴ pour soutenir les moyens d'existence (DFID, 1999).

Les moyens d'existence durables et les ressources forestières

La pauvreté est plus que le manque de revenus ou d'aliments. Pour mieux comprendre les causes de la pauvreté, il est également important d'être conscient du fait que les pauvres sont également plus vulnérables, plus exposés aux risques et plus démunis de moyens. Une approche actuelle qui tente d'aller au-delà des critères habituels de sécurité de revenus ou d'aliments et d'inclure des caractéristiques et causes multidimensionnelles est celle qui tient compte des moyens d'existence durables. L'approche de la subsistance durable place l'homme au centre des initiatives de développement. La subsistance comprend les aptitudes, les avoirs et activités requises pour s'assurer un gagne-pain. La subsistance est durable quand la personne concernée peut faire face aux défis et tensions de la vie, maintenir ou améliorer les aptitudes ou avoirs présents et futurs sans miner la base de ressources naturelles (Carney, 1998).

Les avoirs qui constituent la pierre angulaire de la subsistance ne désignent pas seulement le capital naturel, physique et financier, mais aussi le capital social et humain (parenté et réseaux, nutrition et santé). Un éventail de produits est nécessaire pour

3. La préparation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a demandé aux agences forestières d'identifier la contribution actuelle et potentielle des ressources financières à la réduction de la pauvreté.

4. Cinq formes de capitaux requis pour les moyens d'existence durables comprennent:

- Capital naturel: ressources naturelles telles que terres, forêts, eaux et pâturages.
- Capital physique: (a) avoirs privés qui peuvent servir pour augmenter la productivité de la main-d'œuvre et des terres, notamment par l'utilisation des animaux domestiques, des outils, des machines; (b) des infrastructures publiques (ex. routes, fourniture d'électricité) et des infrastructures sociales (par exemple écoles, hôpitaux).
- Capital financier: liquidités (revenus, épargne) et capitaux liquides facilement convertibles.
- Capital humain: santé, niveaux nutritionnels, normes et connaissances éducationnelles.
- Capital social: la série de valeurs sociales que les populations peuvent exploiter pour améliorer leurs options de moyens d'existence.
- Ces valeurs comprennent la parenté, l'amitié, les relations de patron-client, les arrangements réciproques, l'appartenance aux mêmes groupes formels, et appartenance à des organisations qui octroient des crédits, des subventions et autres formes d'assurance (Carney 1998).

répondre positivement aux besoins de subsistance: aucune catégorie individuelle de produits ne peut couvrir adéquatement les divers besoins des populations. Les pauvres ont un accès plutôt limité à tout produit. Ceux qui possèdent plus ont une plus grande marge d'options et la capacité de changer de stratégie de subsistance selon les besoins prioritaires. La capacité de sortir de la pauvreté dépend indéniablement du niveau des avoirs et varie selon les cas.

Les ressources forestières dans le contexte des moyens d'existence comprennent «toutes les ressources qui peuvent produire des articles forestiers. Elles incluent des zones boisées, des terres buissonneuses, les brousses de jachère et brousses agricoles, arbres sur champs de même que des forêts (Arnold, 1998)». Cette définition ne se focalise pas sur l'occupation ou la couverture d'arbres comme base pour définir une forêt, mais sur le potentiel de production. La contribution des forêts est mesurée, non seulement sur base des produits qu'elles génèrent, mais aussi à partir des services intangibles qu'elles offrent.

Les forêts constituent un important capital qui, par le passé, était souvent méconnu. En plus du revenu et de ce que l'argent peut acheter, les forêts fournissent des biens non matériels qui contribuent aux moyens d'existence en améliorant le capital humain et social. Les initiatives forestières qui soutiennent l'accès aux ressources, à la prise de décisions participatives et à l'équité contribuent à l'amélioration du bien-être, celui des pauvres en particulier.

Les milieux forestiers font écho de certaines préoccupations selon lesquelles les initiatives axées surtout sur la réduction de la pauvreté ou les moyens d'existence durables encourageront le déboisement et la dégradation des forêts. Cependant, la durabilité de la base des ressources naturelles est une préoccupation fondamentale (et raison) pour une subsistance durable. Une utilisation plus durable des ressources naturelles exerce un impact direct sur l'amélioration du capital naturel. Tout le monde exerce une influence sur l'environnement mais les riches ont un impact disproportionné, tandis que les pauvres sont les plus vulnérables aux effets de la dégradation environnementale (PNUE *et al.*, 1998). L'approche holistique des initiatives de subsistance durable actuelles reconnaît la vulnérabilité des pauvres face à la dégradation des ressources et encourage la gestion durable des ressources comme volet déterminant pour l'amélioration durable du bien-être des pauvres.

Foresterie participative: son rôle dans les moyens d'existence durables, la pauvreté, les forêts

Comment la foresterie peut-elle répondre à ces attentes? Les premières mesures ont été prises pour refléter l'expansion des objectifs de gestion grâce aux changements des politiques et programmes au niveau national tentant d'inclure la conservation, la production et la réduction de la pauvreté/les objectifs du développement rural conformément aux conventions internationales.

La question qu'on se pose est de savoir si les agences forestières pourront relever le défi et avancer dans cette nouvelle direction – sur cette nouvelle piste. Pourquoi n'assistons-nous pas à plus de changements, à la revitalisation des agences forestières et des politiques et programmes forestiers que requièrent ces multiples objectifs? La réduction de la pauvreté/le bien-être sont-ils des volets pris en ligne de compte? Dans quelle mesure une participation importante intervient-elle au niveau de la gestion forestière?

Environnement propice: politiques

Dans de nombreuses situations, la plus grande urgence peut être celle de permettre une politique et un cadre juridique qui:

- légitime la participation dans la co-gestion des ressources;
- incorporent les multiples objectifs, y compris la lutte contre la pauvreté; et
- prévoient des mécanismes opérationnels.

La nécessité de s'attaquer aux problèmes de pauvreté va vraisemblablement devenir un objectif clé des programmes forestiers nationaux (PFN). Toutefois, un défi majeur relève du manque actuel d'informations sur comment élaborer et mettre en œuvre des politiques forestières qui font valoir les objectifs de réduction de la pauvreté.



Si nous présumons que les forêts - régies par de bonnes politiques, législations et mesures d'incitation locales – peuvent favoriser les pauvres et les aider à réduire la vulnérabilité, les risques des périodes de soudure et équilibrer les flux des revenus, est-ce que les législations et/ou la compétition politique locale pour les ressources forestières empêchent ces politiques d'être traduites en pratiques forestières qui contribuent à la réduction de la pauvreté?

Les politiques qui garantissent l'accès aux ressources forestières sont en effet fondamentales pour une subsistance durable. Les facteurs dominants influant sur l'accès des pauvres aux ressources forestières dérivent du fait que dans de nombreux pays, les forêts (ou zones classées comme terres forestières) appartiennent aux gouvernements, et les règles et législations régissant l'utilisation de ces forêts relèvent des départements forestiers gouvernementaux. Historiquement, cette situation s'est traduite par l'accès des pauvres aux ressources des produits forestiers par le truchement des intérêts industriels ou de la conservation. Leur accès aux ressources des produits forestiers en dehors des forêts peut être affecté par les systèmes de jouissance privés ou communautaires selon les priorités attachées à l'usage des forêts et d'autres terres, et par la manière dont les gouvernements et leurs départements mettent en œuvre les législations et règles pertinentes.

L'absence d'un régime de jouissance sûr des forêts et d'autres ressources naturelles crée un environnement «décourageant» pour l'implication de la communauté dans la gestion (Bojang, 2000). Que signifient les droits d'occupation? S'assurer de l'accès à long terme grâce à des politiques qui reconnaissent ces droits locaux et accordent aux détenteurs un appui juridique et une réglementation en les protégeant (par exemple contre l'industrie forestière, des organismes de l'Etat, des invasions d'autres groupes de populations), (Byron et Arnold, 1999).

Des droits d'occupation clairs permettent aux communautés locales de protéger les forêts contre l'empiètement extérieur, d'augmenter leurs avantages et de conclure des contrats commerciaux (FAO, 2001). Là où l'accès aux forêts n'a guère connu de restrictions, les vivres d'origine forestière et les recettes provenant des produits forestiers sont

particulièrement importants pour les groupes plus pauvres de la communauté. Malgré tout, les plus riches de la communauté, disposant de plus de ressources à consacrer à la collecte et la production des produits forestiers, sont souvent les plus grands exploitants, alors que les pauvres dépendent généralement en grande partie des produits et activités de la forêt pour satisfaire leurs besoins généraux. Là où les produits forestiers jouent un important rôle de subsistance, les gens dépendant de la forêt ont besoin d'une sécurité d'accès aux ressources (Byron et Arnold, 1999). Là où il existe des pratiques et systèmes de gestion communautaire des forêts et où le contrôle continue à se faire correctement, des politiques sont nécessaires pour reconnaître ces droits locaux et un appui juridique et une réglementation sont nécessaires pour les protéger (Byron et Arnold, 1999).

Toutefois, la politique ne suffit pas

Tandis que les programmes forestiers nationaux font l'objet de révisions et que les politiques sont en pleine mutation, on n'a pas prévu les changements de terrain. En effet, il apparaît qu'il y a eu une prolifération de nouvelles directives, alors que la capacité des départements forestiers excessivement structurés et sans ressources suffisantes pour mettre en œuvre de telles directives a diminué (FAO, 2001). Tout en notant un volet important dans la création d'un environnement favorable, il est clair que les changements en matière de politique seuls ne sont pas suffisants. Les changements de politique interviennent souvent sous forme de décrets, d'ordres administratifs ou de permis accordant des droits et l'autorité qui peuvent être retirés ou sont tout simplement inapplicables. Ce qui est souvent cité comme étant nécessaire est une législation qui, à son tour, est appuyée par des règles et une réglementation.

Aussi, même si la politique, la législation, les règles et règlements sont en place, la mise en œuvre suit-elle pour autant? Les efforts de création d'un environnement propice pour la gestion participative à objectifs multiples se sont surtout concentrés sur les volets relatifs à la politique et à la législation. C'est ainsi que les résultats sont mixtes.

Dans un récent forum⁵ portant sur le rôle de la foresterie dans la réduction de la pauvreté, il a été

5. Le Département des forêts de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuyé par le Département pour le développement international (DFID-Royaume-Uni) a organisé un forum inter-organismes en septembre 2001. Parmi les 60 participants figuraient des analystes des pays en développement, des représentants d'agences multi et bilatérales, des organisations de recherche internationale et des ONG qui se sont rencontrés pour partager des expériences et contribuer à mieux comprendre les voies par lesquelles les arbres, les forêts et la foresterie peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté.

relevé que, même dans les pays où il y avait une politique favorable pour un meilleur accès des membres de la communauté et des organisations locales aux ressources forestières, la mise en œuvre n'était pas intervenue au rythme et niveau qui avaient été prévus. Pourquoi?

L'un des premiers facteurs est la contrainte réglementaire. Le cadre réglementaire qui régit l'utilisation locale des forêts est souvent caractérisé par des excès et pénalise les pauvres – par exemple en requérant plusieurs autorisations pour abattre un arbre. Les plus puissants défient ou ignorent souvent les lois, ce qui mine leur légitimité. L'exigence de plans de gestion forestière trop détaillés crée des barrières pour les communautés qui essaient d'acquiescer des droits de jouissance forestière. Ces plans de gestion exigent, généralement, des détails de loin supérieurs à ceux requis dans le cadre de la gestion de l'Etat. Les ressources sont nécessaires non seulement pour permettre aux communautés et organisations locales de dresser les plans de gestion, mais aussi pour les agences étatiques en vue de l'approbation et du suivi. Des exemples positifs existent en termes de tentatives efficaces de réduire au minimum la contrainte réglementaire. En Gambie, par exemple, la planification, l'usage et le suivi sont basés sur des directives claires et ne requièrent pas de plans de gestion compliqués (FAO, 2001).

La politique qui ne garantit que des droits limités constitue un autre facteur. L'usage des forêts qui ont fait l'objet de cession des droits aux utilisateurs locaux peut être restreint de différentes manières. Une condition fréquente est celle qui exige des usagers d'investir dans la plantation d'arbres ou d'autres activités de régénération et de gestion forestières, ceci s'ajoutant aux coûts que les pauvres sont censés prendre en charge. Aussi, il peut être demandé à l'utilisateur ou aux groupes de la communauté de partager leur revenu avec le département forestier.

Là où l'accès aux produits forestiers a été accordé, il est courant que les droits sur le bois d'œuvre et autres produits de valeur commerciale soient exclus (Arnold, 2002 citant Agraval et Ribot, 1999). Les zones placées sous la gestion communautaire sont celles qui sont généralement perçues ou classées comme zones «dégradées» et sans intérêt commercial. La plupart du temps, la stratégie continue d'être «petits arbres pour petites gens» tandis que l'Etat se réserve la gestion et les revenus des forêts productives (voir Banarjee, 1966). Alors que les communautés reçoivent des zones dégradées à gérer (en vertu de règles et règlements

ainsi que d'arrangements de partage des bénéfices en vigueur partout ailleurs), il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne qui doit prendre les décisions importantes (l'Etat), notamment pour les ressources qui peuvent fournir d'importants (réels) revenus et bénéfices. Les dispositions de partage des bénéfices sont généralement déterminées par des facteurs externes où souvent, les institutions ou les membres de la communauté locale ne sont pas consultés pour savoir si elles veulent récolter leur bois d'œuvre et comment elles voudraient partager «le produit» (voir par exemple, Sundar et Jeffery, 1999) et améliorer les ressources des autres.

Il n'y a plus de frontières de forêts anonymes – toutes les ressources forestières sont possédées par les gens et l'Etat est le principal propriétaire ou gardien. Face au manque de ressources financières et humaines, les gouvernements se tournent aujourd'hui vers les communautés locales pour leur demander de les aider à protéger les forêts «étatiques» dans l'espoir que les communautés répondront favorablement. Pour les agences forestières chargées de protéger et de gérer de larges superficies forestières, la masse de main-d'œuvre «bon marché» disponible au niveau de la communauté locale peut être une solution au problème croissant du manque de ressources (Bojang, 2000).

Contraintes institutionnelles

Les agences forestières nationales chargées de la mise en œuvre des programmes forestiers font communément l'objet de décentralisation, de restructuration et de réduction du personnel. Le résultat en est que les agences forestières sont appelées à réaliser effectivement de multiples objectifs des programmes forestiers actuels avec des ressources inadéquates – faire «plus avec moins de moyens».

Même si la participation communautaire devient un trait central de la gestion forestière dans beaucoup de pays, définir le rôle des communautés s'est avéré problématique. La participation devrait être importante et l'intervention de la communauté devrait être appuyée par la décentralisation. La décentralisation et les fonctions administratives qui sont déléguées loin du pouvoir central constituent aujourd'hui une tendance majeure qui intervient dans les gouvernements du monde entier (voir Fisher 2000). En foresterie, l'Etat reste le gardien ultime des ressources forestières, mais la responsabilité de la gestion proprement dite est en train de passer des mains du gouver-

nement central à celles des administrations locales. Ce changement est le résultat des tendances majeures que vit l'administration publique et qui vont bien au-delà du secteur forestier⁶.

Malheureusement, le transfert de responsabilités aux administrations locales ne s'accompagne pas de ressources pour la mise en œuvre, et l'administration locale n'a pas non plus la capacité (l'intérêt) d'assumer les tâches et responsabilités. En outre, ce transfert non plus, ne signifie pas que «la population locale aura davantage son mot à dire dans la gestion des ressources forestières, à moins que les organes ne soient conçus comme des entités démocratiques, représentatives et responsables» (Lindsay 2000, 35p. citant Ribot, 1997).

La décentralisation ne signifie pas non plus qu'il y a eu transfert de pouvoir -car le pouvoir signifie la capacité d'influencer le résultat des processus de prise de décisions et de jouer un rôle réel dans la prise de décisions (Fisher, 2000). Même le processus et les décisions concernant la décentralisation elle-même ont souvent été marqués par l'approche de haut en bas en termes de conception et de mise en œuvre au lieu d'un processus participatif qui englobe les agences des administrations locales, des services gouvernementaux et des communautés locales. Les institutions locales font face à des difficultés relatives à la prise en charge des tâches précédemment assumées par le gouvernement central (Arnold, 2002). Le gouvernement central a transmis les responsabilités à la communauté mais souvent, les unités locales gouvernementales (les bénéficiaires) n'ont pas bénéficié de formation ni de ressources pour assumer efficacement les responsabilités – et l'autorité finale (l'approbation doit être donnée, les signatures obtenues) ne relève pas de l'autorité locale du bureau central/national.

Le manque de capacités locales et de ressources reste une préoccupation. Les agences forestières locales se trouvent coincées entre les exigences du gouvernement central, les réclamations locales contradictoires et les demandes compétitives des parties prenantes externes (FAO, 2002). Au lieu de conduire à une gestion locale des ressources de façon efficace et plus équitable, la décentralisation peut se traduire par l'accaparement du contrôle par

les usagers plus puissants (FAO, 2002 citant Sarin, 1999). La subsistance des pauvres peut être compromise malgré les meilleures intentions.

Les organisations communautaires et les groupes d'usagers sont souvent politiquement faibles et ne peuvent pas participer efficacement, notamment en cas de compétition avec des groupes d'intérêts puissants. Il est reconnu qu'alors que la décentralisation requiert la formation et le renforcement de la capacité pour les agences forestières locales, les organisations communautaires locales ont également besoin d'appui. Les initiatives de foresterie participative doivent appuyer le renforcement de la capacité et renforcer les organisations communautaires et institutions (FAO, 2001). Quel serait (du point de vue pragmatique) le niveau de soutien accordé à ces organisations de gestion forestière locale? Cela dépendra, dans une certaine mesure, de la complexité des plans de gestion/directives/accords et de la capacité des institutions locales. Souvent, par exemple, les gens ne sont pas conscients de leurs droits d'accès au soutien de recours en cas de conflits ou d'injustice.

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle de plus en plus important en qualité d'intermédiaires entre le gouvernement et la communauté. Au moment où les agences gouvernementales subissent un déclin en termes de taille et de présence, les ONG comblent le vide en dispensant la formation, en s'occupant de la sensibilisation et des services consultatifs (Arnold, 2002). Malgré le fait que les ONG remplissent une fonction fondamentale, des incertitudes planent encore sur le rôle approprié que devraient jouer les ONG aux yeux des agences gouvernementales. Des tensions surgissent, par exemple, lorsque les ONG jouent le rôle de plaidoyer et travaillent pour influencer la politique au niveau local, national, et international. Aussi, les intérêts des ONG peuvent ne pas être partagés par la communauté. Les programmes des ONG de l'environnement se sont, à certaines occasions, avérés divergents des intérêts des communautés avec lesquelles elles travaillent. Il est important qu'il y ait une bonne compréhension et transparence quant aux intérêts qu'une ONG représente (FAO, 2002).

6. Même si la situation varie d'un pays à l'autre, les changements administratifs comprennent: les programmes d'ajustement structurels qui exigent des coupes des dépenses publiques; les efforts visant à rendre le gouvernement plus attentif aux conditions locales ou régionales; un plus grand rôle pour la société civile et les différentes organisations publiques pour influencer les priorités de la politique publique; et davantage d'observations plus pointues de la part d'un public de plus en plus informé grâce à l'accès à l'information (Tyler, 1995; Tyler, 1999).

Que faut-il pour des moyens d'existence durables et une gestion forestière durable?

Si on doit réaliser les multiples objectifs de la subsistance durable et la gestion forestière durable, que faut-il faire?

Approche populaire

Là où les forêts continuent de constituer l'essentiel des systèmes de subsistance, les populations locales sont – ou devraient être – les principaux détenteurs d'enjeux. La satisfaction de leurs besoins devrait être le principal objectif de la gestion forestière et ceci devrait émaner des dispositions de contrôle et d'occupation (Peluso et Padoch, 1966). La foresterie soucieuse de la pauvreté se préoccupe d'atténuer la vulnérabilité des pauvres en permettant aux populations de continuer à avoir accès aux ressources, aux flux des produits nécessaires à leur subsistance et aux besoins de survie.

Une évaluation détaillée doit être préparée par – ou au moins en collaboration avec – la population concernée afin d'identifier les multiples liens entre la population et les forêts qu'elle utilise et/ou gère, les contraintes actuelles sur leur subsistance et opportunités potentielles et les souhaits de changement (Byron et Arnold, 1999). Les expériences de la foresterie communautaire montrent que cette approche est pratique et efficace.

Accès aux ressources et sécurité de jouissance

Comme il a été indiqué ci-dessus, ceci est fondamental non seulement pour améliorer la gestion forestière, mais aussi pour donner des opportunités économiques aux personnes dépendant de la forêt.

Engagement politique et volonté de mise en œuvre

Il est nécessaire d'aller au-delà de la «lettre de la loi» en matière des politiques, législations, et règlements dans l'esprit de partenariat avec les communautés et les institutions locales. Une étape importante serait de simplifier les politiques (et harmoniser les anciennes politiques et les nouvelles directives) et partager largement les informations, non seulement, sur les politiques et cadres de réglementation, mais aussi sur l'impact potentiel des politiques sur les différentes parties prenantes.

Bénéfices

Comme indiqué ci-dessus, nous devons revoir l'approche de la participation de la communauté à la gestion forestière et accorder plus d'attention à l'identification de la contribution des forêts, en développer alors des stratégies de maintien ou d'amélioration de cette contribution. Les incitations économiques doivent être bien perçues par la communauté si on doit s'assurer de son engagement à long terme. Par conséquent, il sera nécessaire d'identifier et de promouvoir les valeurs économiques des forêts.

Tout effort doit être déployé pour assurer un impact positif sur les conditions de subsistance des membres de la communauté. Les incitations économiques seraient de loin beaucoup plus importantes si les communautés bénéficiaient de bonnes forêts au lieu des forêts dégradées à gérer. Pourquoi donner aux communautés des zones dégradées sur lesquelles il y a relativement peu à gagner (tout en admettant que pour les communautés, ça peut être mieux que leur sort antérieur)? La gestion des «bonnes forêts» est monopolisée par l'Etat pour la conservation et/ou les besoins de production. Aucune de ces fonctions n'est communément perçue par les agences forestières comme étant appropriée pour la gestion communautaire. Ici, il s'agit de l'un des défis futurs de la gestion forestière –car les communautés seront davantage impliquées et la réduction de la pauvreté restera une préoccupation de premier ordre.

Aussi faut-il noter que l'enjeu est plus qu'économique car les ressources forestières constituent plus qu'un capital naturel. Les droits et les responsabilités pour la gestion forestière soutiennent le renforcement du capital social de même que, «...c'est la perspective d'avoir le libre accès aux forêts et à ses bienfaits, l'accès tardif aux bienfaits environnementaux des forêts et la simple satisfaction issue du sentiment de 'propriétaire', facteurs qui, dans beaucoup de cas, ont constitué les forces motrices de l'implication des communautés (Bojang, 2000)».

Supprimer les barrières à l'entrée du marché

Suite au manque de capacité de contrôle efficace sur ce qui se passe dans différentes parties de la forêt, beaucoup de gouvernements ont mis en place des politiques et réglementations forestières et environnementales destinées à limiter plutôt qu'encourager la production et la vente des produits forestiers. Ces politiques peuvent inclure des

restrictions sur la récolte et le commerce des produits forestiers et des conditions de vente d'autres produits de la forêt aux entités gouvernementales (comme c'est le cas dans certaines parties de l'Inde). Aussi longtemps que de telles contraintes d'accès aux produits forestiers par les communautés n'auront pas été levées, la population n'a guère d'incitation à s'engager dans la gestion forestière (Deweese et Scherr, 1996 cités dans Arnold, 1998).

Une étape importante est de supprimer les obstacles à l'accès aux opportunités plus profitables et plus dynamiques dans la forêt. Les petits producteurs de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers, par exemple, «font souvent l'objet de contrôles coûteux lors de la récolte, du transport et de la vente du bois et d'autres produits forestiers, alors que l'Etat et les sociétés de grande production bénéficient de temps en temps de subventions» (FAO, 2002, p.18). Les petits producteurs ont besoin d'appui pour accéder à l'information et l'analyser notamment en relation avec les marchés et prix des produits, et apprendre comment mieux gérer les risques des marchés (FAO, 2002).

Les agences gouvernementales et les ONG peuvent jouer un rôle important pour faciliter les partenariats avec le secteur industriel qui peuvent donner une série de mécanismes par lesquels les pauvres dépendant des forêts peuvent participer et bénéficier des opportunités commerciales des produits forestiers.

Conclusion

En résumé, la foresterie participative axée sur la population peut ouvrir la voie, à la fois, au bien-être durable et à la gestion forestière durable. Toutefois, nous sommes appelés à être ouverts aux nouveaux gestionnaires forestiers, aux nouveaux partenariats, et aux nouvelles idées sur comment équilibrer les multiples sollicitations sur nos forêts. Il s'agit d'un avenir passionnant et plein de défis pour la foresterie – l'enjeu consistera à mettre à profit nos expériences au moment où nous adopterons la nouvelle foresterie de l'avenir.



Références

- Arnold, J.E.M.** 1998. Foresterie et moyens d'existence ruraux durables. Dans D. Carney, éd. *Moyens d'existence ruraux durables: quelle contribution pouvons-nous donner?* Londres (Royaume-Uni). Département pour le développement international.
- Arnold, J.E.M., Liedholm, C., Mead, D. et Townson, I.M.** 1994, *Structure et croissance des petites entreprises grâce aux produits forestiers en Afrique australe et orientale*. Publications occasionnelles d'OFI No. 47, Oxford Forestry Institute, Oxford, et document de travail (GEMINI) No. 48, Croissance et équité par la voie des investissements et institutions de micro-entreprises, Projet (GEMINI), Bethesda, Maryland.
- Ashby, C. et Carney, D.** 1999. *Moyens d'existence durables: leçons des premières expériences*. Département du développement international, Londres.
- Banque mondiale.** 2000. Revue de la Banque mondiale sur la Stratégie forestière globale. Communiqué de presse (No. 2000/193/S) (du site Web)
- Banerjee, A.K.** 1996. Some observations on community forestry. Dans M.Victor, éd. *Income generation through community forestry*. Actes d'un séminaire international, 18–20 octobre 1995. Bangkok, Thaïlande. Centre de formation régionale à la foresterie communautaire (RECOFTC). Bangkok (Thaïlande).
- Banerjee, A.K.** 2000. Devolving Forest Management in Asia-Pacific Countries. Dans Enters, T.; Durst, P. & Victor, M., éd. *Decentralization and devolution of forest management in Asia and the Pacific*. RECOFTC et FAO, Bangkok (Thaïlande).
- Brown, D.** 1999. *Principes et pratiques de la co-gestion forestière: Exemple de l'Afrique de l'Ouest et du Centre*. Publication 2 sur la foresterie tropicale de l'Union européenne), ODI, Londres et Commission européenne, Bruxelles.
- Byron, N. et Arnold, J.E.M.** 1999. *Quel futur pour les forêts tropicales?* Développement mondial, 275: 789-805.
- Carney, D.** 1998. Mise en œuvre de l'approche de subsistance durable, dans Carney, D. éd. *Bien-être rural durable: Quelle contribution pouvons-nous donner?* Département pour le développement international, (DFID), Londres (Royaume-Uni).

DFID. 1999. *Sustainable guidance sheets: framework.* Londres, DFID. (Royaume-Uni).

DFID. 2000. Strategies for achieving the international development targets: environmental sustainability and eliminating poverty. Document de consultation. Londres, DFID (Royaume-Uni).

FAO. 1987. *Petites entreprises de transformation forestières.* Document No. 79 de la FAO par Fisseha, ROME.

FAO. 1990. *The major significance of 'minor' forest products: the local use and value of forests in the west African humid forest zone,* par Falconer. Community Forestry Note No. 6. Rome.

FAO. 2000. Introduction, par F. Bojang, *Dans Bojang F. & Reeb, D. Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, Banjul (Gambie), 26–30 avril 1999.* Rome.

FAO. 2001. *How forests can reduce poverty.* FAO/DFID, Rome.

FAO. 2002. *Forêts et Populations: Vingt-cinq ans de foresterie communautaire.* FAO (Foresterie communautaire), par J.E.M. Arnold. Rome, Italie.

Fisher, R.J. 2000. Decentralization and devolution in forest management: a conceptual overview. *Dans Enters, T., Durst, P. & Victor, M., eds. Decentralization and devolution of forest management in Asia and the Pacific.* RECOFTC and FAO, Bangkok (Thaïlande).

Hegde, N.G. et Daniel, J.N. 1992. *Promotion of non-wood forest products through social forestry.* Actes d'un atelier national tenu à Pune (Inde), 8–11 mars 1992. BAIF Development Research Foundation.

Lecup, I. 1994. The role of marketing of non-timber forest products in community development projects: ayurvedic medicinal plants in Nepal. *In J.B. Raintree & H.A. Francisco, eds. Marketing of multipurpose tree products in Asia.* Actes d'un atelier international tenu à Baguio City (Philippines), 6–9 décembre 1993. Bangkok, Winrock International.

Leach, M. et Fairhead, J. 1994. *The forest islands of Kissidougou: social dynamics of environmental change in West Africa's forest-savannah mosaic.* Rapport à ESCOR. , Overseas Development Administration (ODA), Londres, Royaume-Uni.

Lindsay, J.M. 2000. Creating legal space for community-based management: principles and dilemmas. *Dans Enters, T., Durst, P. & Victor M., eds. Decentralization and devolution of forest*

management in Asia and the Pacific. RECOFTC and FAO, Bangkok, Thaïlande.

Malhotra, K.C., Deb, D., Dutta, M., Vasula, T.S., Yardav, G. et Adhikari, M. 1992. *The role of non-timber forest products in village economy.* Calcutta, Indian Institute of Bio-Social Research and Development.

ODA. 1996. *Sharing forest management.* Londres.

Peluso, N.L. et Padoch, C., eds. 1996. *Changing resource rights in managed forests of West Kalimantan. Borneo in transition: people, forests, conservation and development.* Singapour, Oxford University Press.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), U.S. National Aeronautics and Space Administration (NASA), et Banque mondiale. 1998. *Protecting our planet, securing our future.*

Ribot, J.C. 1997. Decentralization without representation: rural authority and popular participation in Sahelian forestry. Consultation technique sur la décentralisation, 16–18 décembre. FAO, Rome.

Shepherd, G., Arnold, J.E.M. et Bass, S. 1999. *Forests and sustainable livelihoods. A contribution to the World Bank forestry review process.* (publié sur le site web de la Banque mondiale).

Sundar, N. et Jeffery, R. eds. 1999. *Introduction. A new moral economy for India's forests?* New Delhi, Sage Publications; Londres, Thousand Oaks.

Terry, M.E. 1984. *Botswanacraft and Hambukushu basketry: the effects of a major marketing operation on a group of African people, their traditional craft, and the natural resources.* Report to the Botswanacraft Marketing Company, Estha, Botswana.



Townson, I.M. 1995. Patterns of non-timber forest products enterprise activity in the forest zone of Southern Ghana. Projet de Rapport pour le programme de recherche forestière de l'ODA, Londres.

Tyler, S.R. 1995. The state, local government and resource management in Southeast Asia: recent trends in the Philippines, Vietnam and Thailand. Dans *Journal of Business Administration*. 22/23: 51068. (édition spéciale).

Tyler, S.R. 1999. Policy implications of natural resource conflict management. Dans *Alternative Approaches to Conflict Management*. International Development Research Centre (IRDC) (www.irdc.ca).

Warner, K. 1995. Marketing, valuation and pricing of NWFPs. Dans P.B. Durst & A. Bishop, éd. *Beyond timber: social, economic and cultural dimensions of non-wood forest products in Asia and the Pacific* Actes d'une consultation régionale d'experts, 28 novembre-2 décembre 1994, FAO/RAPA, Bangkok, FAO.